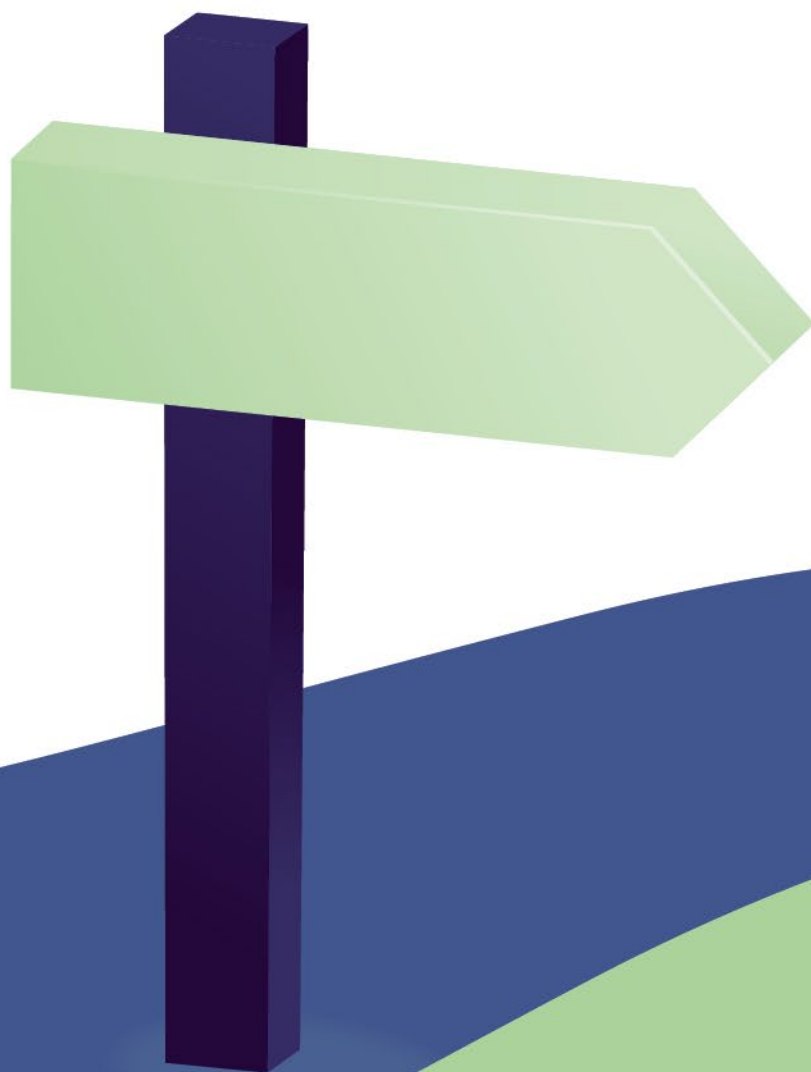


Décembre 2025

POLITIQUE

Anticorruption





NOS OBJECTIFS LONG TERME

La lutte contre la corruption est l'affaire de tous.

Chez Eramet, nous nous assurons que notre société exerce ses activités de manière éthique, durable et responsable dans l'ensemble des pays où elle opère. Par conséquent, la corruption, quelle que soit sa forme, n'est jamais tolérée.

Afin d'accompagner cette démarche éthique, un Programme de conformité a été déployé, comprenant une Charte Éthique (texte fondamental), des politiques associées, ainsi qu'une organisation dédiée (Direction Éthique et Conformité, Responsables Conformité Éthique et Ambassadeurs Conformité Éthique) et un dispositif d'alerte professionnelle destiné à recevoir les alertes, accompagné d'un Guide Anticorruption, en conformité avec les dispositions de la Loi « Sapin 2 ».

De nombreuses réglementations nationales et internationales luttant contre la corruption ont été adoptées, s'appliquant à toutes les entreprises quel que soit leur secteur d'activité, leur localisation... Les autorités compétentes se sont montrées actives en matière de répression de la corruption et une forte coopération judiciaire transfrontalière s'est développée, engageant ainsi la responsabilité tant des entreprises que des individus avec un risque de sanctions fortes pour tous.

Cette Politique et le Guide associé exposent les grands principes en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et sont destinés à accompagner les collaborateurs du Groupe dans leurs activités quotidiennes.

Par l'adoption de cette Politique, nous réaffirmons notre tolérance zéro à l'égard de la corruption ou de toutes autres pratiques qui seraient contraires à l'Éthique des affaires. Cette Politique et ce Guide s'appliquent à l'ensemble des salariés du Groupe et ses filiales ainsi qu'à tous ceux qui agissent à nos côtés, en notre nom ou pour notre compte.

Nous comptons sur vous pour respecter et promouvoir cette Politique, afin qu'Ensemble nous agissions de manière éthique, durable et responsable.

Ce document a été signé par les membres du Comité Exécutif du Groupe Eramet :

Christel BORIES	Laetitia BRUN	Virginie de CHASSEY	Abel MARTINS-ALEXANDRE	Charles NOUEL	Geoff STREETON	Guillaume VERCAEMER
Présidente et Directrice Générale par intérim	Directrice des Ressources Humaines	Directrice Développement Durable et Engagement d'Entreprise	Directeur Financier en charge des Systèmes d'Information et des Achats Groupe	Directeur des Opérations	Directeur de la Stratégie, de l'Innovation et du Business Development	Directeur Juridique Groupe

1. ENGAGEMENTS DU GROUPE ERAMET

Dans le cadre de sa Politique Anticorruption, le Groupe Eramet attend de ses collaborateurs :

- **Défendre, Respecter et Promouvoir** nos valeurs éthiques et faire d'Eramet une société reconnue pour son intégrité.
- **Appliquer** la politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption ou de toutes autres pratiques qui seraient contraires à l'Éthique des affaires.
- **Contribuer à Renforcer** la confiance que nous portent nos clients, partenaires et parties prenantes externes.
- **Protéger** la société, ses actifs et l'ensemble de ses collaborateurs mais aussi et surtout eux-même.
- **Respecter** totalement la Politique et le Guide Anticorruption ainsi que l'ensemble des règles internes, politiques et procédures dédiées mises en place par le Groupe.

Chaque manager a la responsabilité de s'assurer de donner les moyens à chacun de ses collaborateurs de respecter ces engagements.

Dans le cadre de sa Politique Anticorruption, le Groupe Eramet s'engage à :

- **Informier** les partenaires commerciaux de notre politique de tolérance zéro en matière de corruption, qu'ils aient connaissance de notre Guide Anticorruption et qu'ils le respectent.
- **Refuser** de travailler avec des partenaires qui ne respecteraient pas les règles en vigueur.

Les sociétés du Groupe Eramet peuvent être tenues pour responsables des comportements de leurs partenaires commerciaux (apporteurs d'affaires, intermédiaires, fournisseurs, ...), dans un contexte de développement d'une forte coopération judiciaire transfrontalière, engageant ainsi la responsabilité tant des entreprises que des individus avec un risque de sanctions fortes pour tous.

2. EN CAS DE DOUTE

- **Consulter** le guide Anticorruption sur la conduite appropriée à tenir.
- **Obtenir de l'aide** : Si vous avez besoin d'assistance sur une situation qui vous semble contraire à la Charte Ethique et/ou en cas de doute persistant, vous pouvez à tout moment vous référer à votre supérieur hiérarchique. Il/Elle saura vous éclairer sur la nature du comportement et vous orienter sur les suites à donner au regard de la nature des faits.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise d'en parler avec lui/elle ou si aucune réponse appropriée ne vous a été apportée, alertez votre Responsable Conformité Éthique, dont les coordonnées sont à la disposition de tous les salariés du Groupe et ses filiales et notamment sur l'intranet du Groupe.

- **Réaliser** un signalement : Dans le cas où vous ne pourriez pas signaler vos inquiétudes via ces deux canaux (Supérieur Hiérarchique et Responsable Conformité Éthique), vous pouvez utiliser le dispositif d'alerte professionnelle et vous adresser directement à la Direction Éthique & Conformité à l'adresse suivante : [EOS Integrity Line](#).

Eramet ne tolèrera aucune forme de représailles à l'encontre de la personne qui signale en toute bonne foi et de façon désintéressée un acte de corruption.

3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La Direction Ethique & Conformité est garante de la présente Politique. Elle est chargée de sa mise en œuvre et de sa révision afin de tenir compte des évolutions internes et externes.

Afin de déployer sa Politique Anticorruption, Eramet met en œuvre les moyens suivants :

- **Déploiement** d'un Programme de conformité, comprenant une **Charte Éthique** (texte fondamental) et des **politiques associées**.
- **Mise en place** d'une organisation dédiée (Direction Éthique et Conformité, Responsables Conformité Éthique et Ambassadeurs Conformité Éthique).
- **Mise en place** d'un dispositif d'alerte professionnelle destiné à recevoir les alertes, accompagné d'un Guide Anticorruption, en conformité avec les dispositions de la Loi « Sapin 2 ». c'est l'[EOS Integrity Line](#).
- **Respect** des réglementations nationales et internationales luttant contre la corruption, s'appliquant à toutes les entreprises quel que soit leur secteur d'activité, leur localisation.

La mise en œuvre de cette Politique Anticorruption s'appuie sur l'engagement de la Direction et des collaborateurs du Groupe.